

Élevage allaitant : changer de logique pour sortir de l'impasse



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
---------------------------	---

DUALISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN VIANDE BOVINE ET DÉPENDANCE AUX AIDES PUBLIQUES

Structuration d'une filière bovine duale et bicéphale	6
Des subventions publiques en hausse mais des éleveurs qui s'appauvrissent	6
Le pari perdant d'économies d'échelle qui ne sont jamais advenues	9

UN MILIEU DE CHAÎNE EN QUASI-MONOPOLE QUI CAPTE INDIRECTEMENT CES AIDES PUBLIQUES MAIS MANQUE ÉGALEMENT DE RENTABILITÉ

Le maillon abattage-découpage capte indirectement les aides publiques en offrant des prix aux éleveurs inférieurs à leurs coûts de production	10
Un milieu de chaîne concentré autour d'un quasi-monopole	11
Mais un milieu de chaîne peu rentable	11

DES ACTEURS PRIS DANS UN CERCLE VICIEUX SUR FOND D'ÉVOLUTIONS DES MODES DE CONSOMMATION

La consommation se tourne vers la viande hachée, portée par la Restauration Hors Domicile (RHD) et majoritairement approvisionnée par les importations	12
Le cercle vicieux de la course à une viande peu chère	14
Des chaînes de valeur plus ou moins équitables mais aucune avantageuse pour tous les maillons	17

FACE À UNE POSSIBLE CATASTROPHE INDUSTRIELLE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE, QUELLES TRAJECTOIRES POUR LA FILIÈRE ?

Entre les éleveurs et l'aval, des intérêts divergents non seulement en termes de prix mais aussi de modèles agricoles à promouvoir.....18

La réponse ne peut pas être une concentration continue des outils de production et de transformation (trajectoire *business as usual*)18

Une trajectoire durable est possible19

Tableau comparatif des deux trajectoires.....20

NOS RECOMMANDATIONS

Nos recommandations clés passent par 5 grands chantiers.....22

Nos recommandations détaillées23

ANNEXE

Généalogie de la structuration d'une filière duale qui a mené dans l'impasse actuelle26

RÉFÉRENCES28

LES AUTEURS ET PARTENAIRES31

INTRODUCTION

En 2020, en moyenne, les éleveurs de viande bovine (allaitants) gagnaient 0,64 smic horaire net, c'est-à-dire un des revenus les plus bas du monde agricole, tout en étant la profession recevant le plus de subventions de la PAC (40 100 euros en moyenne par exploitant)¹. Dans le même temps, bien que l'élevage bovin allaitant français repose en moyenne sur des modèles plus durables que les autres filières d'élevage et rende des services écosystémiques², il reste néanmoins émetteur de gaz à effet de serre (du fait des émissions de méthane en particulier³) et dispose de marges de progrès pour réduire son impact environnemental (réduction des engrais, des pesticides, de l'essence, de l'alimentation animale, et du taux de chargement⁴).

Face à ces constats et pour approfondir l'état des lieux élaboré en juillet 2023 dans « Élevage bovin : comment sortir de l'impasse ? »⁵, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) explore les enjeux socio-économiques de la filière afin de comprendre les causes d'un revenu si bas dans la profession. Comme dans son précédent rapport sur le partage de la valeur dans la filière laitière⁶, **la FNH est convaincue que nulle transition agroécologique n'est possible sans revenus dignes pour les éleveurs et sans une compréhension fine de la structuration de la filière, de l'amont agricole jusqu'aux évolutions des modes de consommation de viande.**

Dans ce rapport, nous dressons un constat sévère mais lucide sur les dysfonctionnements d'une filière dont l'avenir demeure plus qu'incertain compte tenu non seulement des difficultés des éleveurs, mais également du manque de rentabilité des autres maillons⁷. **Portés à flot par des subventions en hausse (+ 20 % en moyenne par exploitation entre 2010 et 2021), les éleveurs allaitants voient leur revenu baisser tendanciellement (-0,21 % par an entre 1988 et 2018⁸), sans perspective d'amélioration durable.** Quant à l'aval de la filière, s'il dispose certes d'autres sources d'approvisionnement de viande (issues d'importations ou de vaches laitières françaises de réforme), celles-ci ne suffiront pas à apporter les volumes nécessaires pour rentabiliser leurs outils industriels, déjà en difficulté du fait d'une baisse de production subie depuis plusieurs années.

De fait, ni les soutiens publics croissants aux élevages allaitants, ni les politiques volontaristes (plans pour les abattoirs, plan de filière, plan de souveraineté) ne sont parvenus à résoudre les défaillances structurelles de la filière bovine. C'est pourquoi, un état des lieux exhaustif de ces défaillances s'imposait selon nous.

Orienté par des politiques publiques inadéquates, l'élevage allaitant s'est progressivement spécialisé dans un modèle de moins en moins rentable, se caractérisant par de fortes charges et des débouchés peu rémunérateurs. L'analyse socio-économique et historique de la filière montre ainsi :

- Que les charges (achat de consommations intermédiaires et matériel) augmentent plus vite que les recettes.
- Que l'export de jeunes animaux vifs (les broutards) est certes un débouché stable et structuré mais peu créateur de valeur ajoutée pour les éleveurs allaitants.
- Que les prix de vente des animaux finis sont inférieurs aux coûts de production des éleveurs, en raison :
 - ▶ d'une asymétrie de pouvoirs dans la filière (structurée en quasi-monopole au maillon de la transformation et en oligopole au maillon de la distribution) ;
 - ▶ d'une substitution sur le long-terme entre les recettes tirées par les éleveurs de la vente de leurs animaux (- 22 000 euros) et les subventions publiques qu'ils reçoivent (+37 000 euros) en 1988 et 2018⁹ ;
 - ▶ d'une concurrence subie par la viande allaitante avec celle issue des troupeaux laitiers français et étrangers étant donné les évolutions de consommation (qui s'orientent vers la viande hachée à 61 %¹⁰) et le différentiel de 30 % de prix entre ces deux approvisionnements ;
 - ▶ dans un contexte où il existe un tabou politique sur la question du prix de la viande et de ses niveaux de consommation, excluant ainsi le « moins et mieux de viande », qui ouvrirait pourtant la voie à une réflexion sur la création de valeur ajoutée dans la filière.

Enfin, ces résultats nous amènent à rappeler que **la filière est à un carrefour, entre deux trajectoires envisageables**, une trajectoire *business as usual* au détriment des éleveurs et de l'environnement, et une trajectoire durable qui réconcilie impératifs socio-économiques et nécessité environnementale. Cette trajectoire implique néanmoins des évolutions structurelles dans les modèles agricoles, filières et organisations de marché, pour lesquelles nous tentons d'élaborer des solutions.

DUALISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN VIANDE BOVINE ET DÉPENDANCE AUX AIDES PUBLIQUES

STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE BOVINE DUALE ET BICÉPHALE

Duale :

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France est parsemée d'exploitations familiales en polyculture-élevage avec des races mixtes (produisant du lait et de la viande) sur tout le territoire. Progressivement, dans un contexte de progrès technique, la solution qui s'impose est l'amélioration génétique des animaux et la spécialisation des exploitations d'élevage, afin d'augmenter le volume de production de viande et de produits laitiers¹¹. Les politiques publiques (création de la PAC en 1962, loi sur l'élevage en 1966, quotas laitiers en 1984 et réforme de la PAC de 1992), mais également les instituts de recherche et conseillers techniques orientent les éleveurs dans cette direction (cf. annexe p.26), sur fond d'exode rural et de hausse de la productivité par travailleur. En résultent deux filières bovines distinctes : une filière bovine allaitante (produisant de la viande) et une filière bovine laitière (produisant principalement du lait et dont la viande n'est qu'un sous-produit).

Bicéphale :

En parallèle de cette dualisation de la filière bovine, les exploitations allaitantes ont développé deux débouchés : une production de viande bovine pour le marché intérieur, mais aussi l'export de brouards (jeunes veaux d'environ 10 mois), destinés à être engraisés à l'étranger (majoritairement en Italie).

Cette spécialisation sur le marché d'export de brouards a fortement contribué à ce que la France se distingue de ses voisins européens par un important troupeau allaitant (3,9 millions de vaches¹²), surtout composé de races pures spécialisées.

Ainsi, si le taux d'auto-provisionnement¹³ en viande bovine est de 95 % en France, ce chiffre cache de nombreux échanges commerciaux (importations et exportations) pour équilibrer ce qui est produit et consommé sur le territoire :

- Sont exportés, en majorité, des brouards allaitants mâles (1 million d'animaux environ, qui donneront une viande plus blanche et maigre), qui représentent environ 21 % de la viande bovine allaitante disponible avant exportations et importations (exprimée en équivalent carcasse)¹⁴.

- Est importée en majorité de la viande issue de vaches laitières femelles (privilégiées dans nos habitudes de consommation et pour lesquelles la production française est insuffisante)¹⁵.

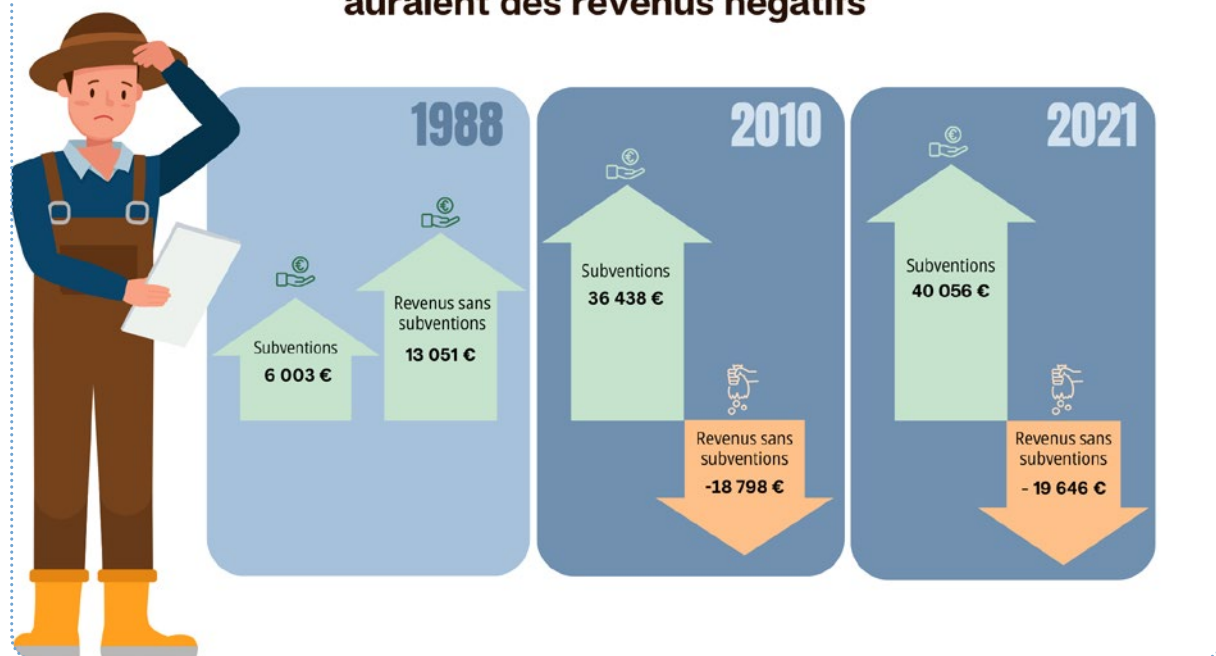
DES SUBVENTIONS PUBLIQUES EN FORTE HAUSSE MAIS DES ÉLEVEURS QUI S'APPAUVRISSENT

Les exploitations spécialisées en bovins viande sont les exploitations les plus soutenues financièrement par les subventions de la Politique Agricole Commune (PAC) : 50 302 euros en moyenne par exploitation, contre une moyenne de 33 618 euros pour les autres orientations technico-économiques (en 2020)¹⁶. Pourtant, le taux de pauvreté des éleveurs allaitants est de 22 % en 2020¹⁷.

Le montant des subventions reçues a connu une forte tendance à la hausse, sans que cela se traduise pour autant par une hausse des revenus des éleveurs¹⁸, au contraire :

- En 1988, et corrigé de l'inflation jusqu'à 2021 inclus, le montant des subventions par éleveur s'établissait à 6 003 euros (de 2021), et le résultat sans subvention à 13 051 euros (de 2021) par éleveur, soit un résultat total avant impôt de 19 054 euros (de 2021) par éleveurs.

Éleveurs bovins viande : Sans l'explosion des subventions, les éleveurs auraient des revenus négatifs



■ En 2010, toujours corrigé de l'inflation, le montant des subventions par éleveur allaitant s'élevait à 36 438 euros (de 2021), et le résultat sans subvention était négatif à -18 798 euros (de 2021) par éleveur, d'où un résultat total avant impôt de 17 640 euros (de 2021) par éleveur, ce qui équivaut à 0,8 smic horaire net¹⁹.

■ Depuis 2021, les subventions sont stables (autour de 40 000 euros) et les revenus ont augmenté dans un contexte très particulier (cf. ci-après), faisant craindre une hausse conjoncturelle. Ainsi, le revenu des éleveurs spécialisés en bovins viande a fortement augmenté en 2021 et en 2022 pour atteindre 20 410 euros et 26 580 euros (respectivement -19 646 euros et -13 630 euros sans subventions).

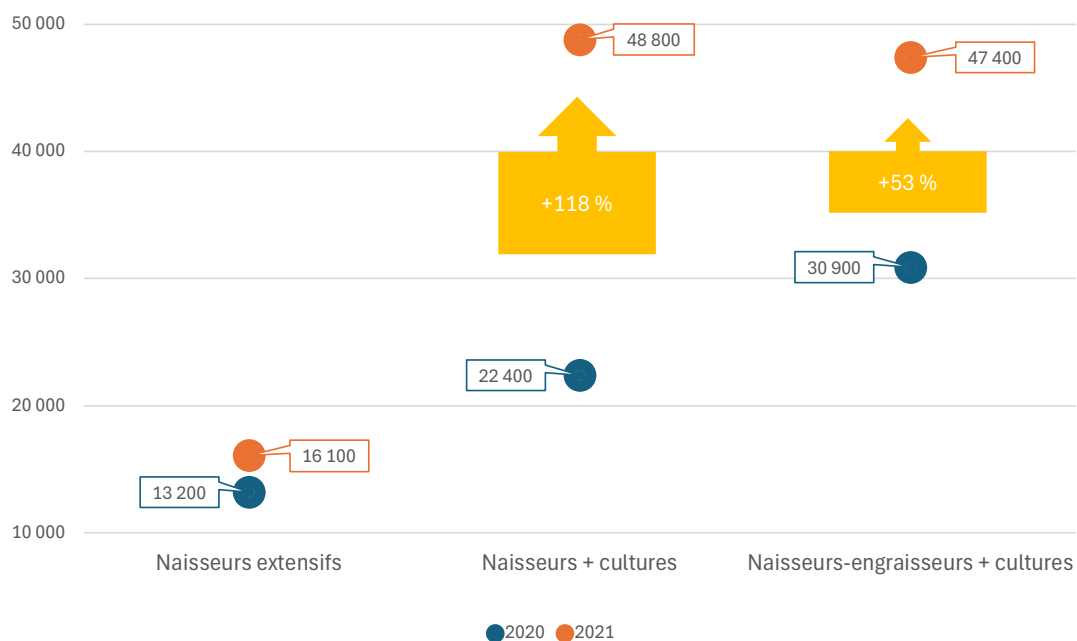
Ce conjoncturel ne semble malheureusement pas infléchir les évolutions sur les plus de 30 dernières années avec des revenus (corrigés de l'inflation) qui baissent tendanciellement de 14%, alors que les subventions ne cessent d'augmenter (cf. graphique ci-après). Quoiqu'il en soit, depuis les années 2000, les revenus seraient négatifs sans ces subventions.

Comment expliquer la nouvelle conjoncture ? Ce n'est que marginalement dû au prix de vente des animaux. En effet, cette hausse est surtout liée à l'augmentation des prix des céréales en 2021, fortement accentuée par l'emballement des marchés suite au déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022²⁰. Cette hausse masque donc des disparités croissantes entre les systèmes d'élevage : les éleveurs herbagers ont connu une augmentation de leurs revenus bien moindre que celle des éleveurs vendant également des céréales (le graphique ci-après montre ainsi que ces derniers ont des revenus qui ont pu jusqu'à doubler sur cette période²¹).

Cette hausse est-elle conjoncturelle ou durable ? Les prévisions pour 2023 divergent²², indiquant une incertitude sur l'évolution des revenus. Ceux-ci dépendent de plusieurs facteurs (le prix des céréales, le prix des animaux dans un contexte de décapitalisation, l'évolution du niveau des charges, l'évolution d'éventuelles aides d'urgence, etc).

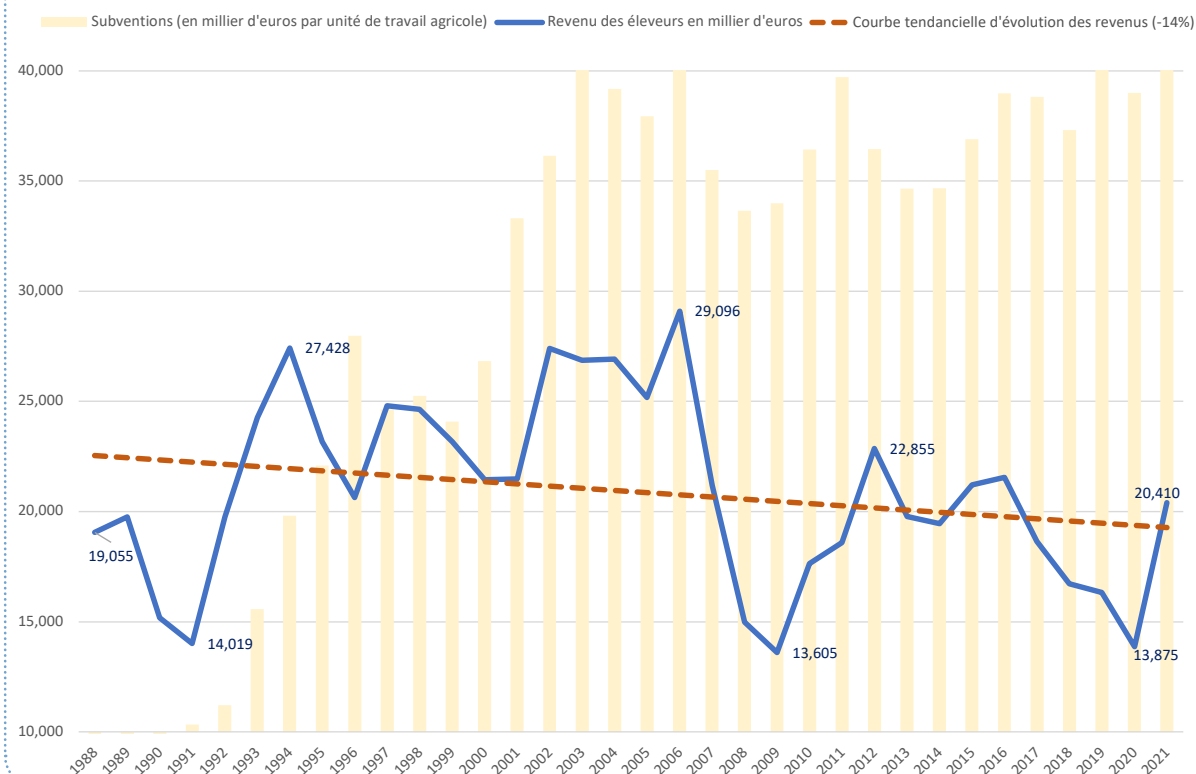
Résultats courants par unité de main d'oeuvre (en euros courants) entre 2020 et 2021 : de fortes disparités entre systèmes d'élevage dans la hausse conjoncturelle des revenus

Source : Idele, à partir du réseau Inosys



Baisse tendancielle du revenu des éleveurs bovins viande et forte hausse des subventions publiques (par unité de travail agricole non salarié, en euros constants, entre 1988 et 2021)

Source : BASIC d'après les données RICA

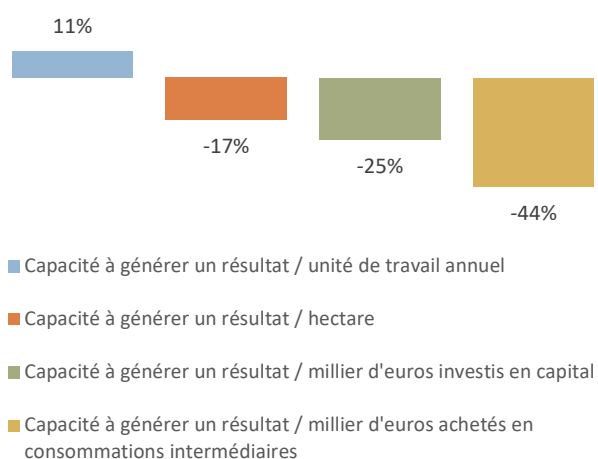


LE PARI PERDANT D'ÉCONOMIES D'ÉCHELLE QUI NE SONT JAMAIS ADVENUES

Ainsi, si l'insuffisant prix de la viande est certes le premier facteur d'explication au faible revenu actuel des éleveurs (cf. partie 2), il ne permet pas à lui seul de comprendre le manque de rentabilité du modèle allaitant. En effet, il y a eu le pari d'économies d'échelle qui n'ont jamais eu lieu : le volume de biens, services et capitaux mobilisés sur les fermes a augmenté plus vite que les produits générés par l'activité de l'exploitation. Par exemple, la productivité du travail (capacité à générer un même revenu pour un certain nombre d'heures de travail annuel) a augmenté de 11 % entre 2000 et 2020. Mais la productivité a baissé pour tous les autres facteurs de production : - 17 %, - 25 % et - 44 % en ce qui concerne respectivement le nombre d'hectares nécessaires, de capital investi et de consommations intermédiaires achetées (cf. figure ci-dessous). Paradoxalement, les exploitations d'aujourd'hui ont donc une productivité moindre qu'il y a 30 ans.

Évolution de la capacité des exploitations à générer un résultat (entre 2000 et 2020).

Source : BASIC d'après les données RICA.



Concrètement, la forte augmentation des surfaces et du nombre d'animaux (qui ont doublé par travailleur entre 1988 et 2018²³) a poussé les agriculteurs à simplifier leurs pratiques en substituant du capital et des consommations intermédiaires au travail (ex : achat d'une machine pour distribuer de l'alimentation aux animaux devenus plus nombreux, quand l'alimentation était avant distribuée manuellement).

Ce résultat est en partie lié à la spécificité de l'élevage bovin (beaucoup de ressources sont nécessaires pour nourrir un animal volumineux pendant 3 ans en moyenne, puis pour l'abattre et en faire de la viande). Il est aussi lié au modèle agricole promu, en particulier l'engraissement des animaux restés sur la ferme, quelques mois avant d'être envoyés à l'abattoir. Cet engraissement, qui aboutit à des animaux de plus en plus lourds tendanciellement²⁴, est souvent poussé à un niveau non optimal entre le coût dépensé pour obtenir un kilo de viande supplémentaire issue de l'animal et ce qu'il va rapporter en quantité de viande vive ensuite²⁵.

Cette baisse tendancielle de la productivité des facteurs de production est directement liée au modèle agricole conventionnel, dont l'hypothèse est d'augmenter la quantité d'animaux, de capitaux, de consommations intermédiaires et de foncier pour se dégager plus de revenus. Or, 30 ans de rétrospective sur l'élevage allaitant permettent non seulement d'infirmier cette hypothèse, mais également de montrer que cette erreur d'orientation du modèle agricole se fait au détriment :

- Des éleveurs allaitants (leur revenu a baissé de 0,21 % par an en moyenne entre 1988 et 2018).
- Du contribuable (les subventions publiques par éleveur ont augmenté d'en moyenne 5 % par an entre 1988 et 2018).

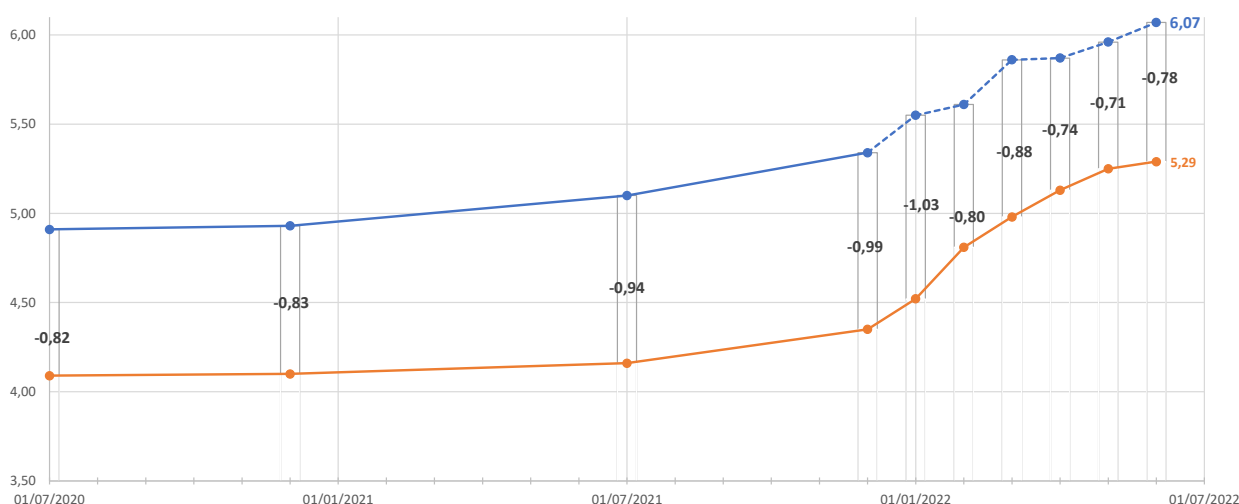
UN MILIEU DE CHAÎNE EN QUASI-MONOPOLE QUI CAPTE INDIRECTEMENT CES AIDES PUBLIQUES MAIS MANQUE ÉGALEMENT DE RENTABILITÉ

LE MAILLON ABATTAGE-DÉCOUPAGE CAPTE INDIRECTEMENT LES AIDES PUBLIQUES EN OFFRANT DES PRIX AUX ÉLEVEURS INFÉRIEURS À LEURS COÛTS DE PRODUCTION

Malgré l'adoption de différentes lois EGAlim qui veillent à la sanctuarisation des coûts de production de la matière première agricole, on observe que les prix payés aux éleveurs restent systématiquement inférieurs à leurs coûts de production (99 centimes d'écart en moyenne entre 2018 et 2022, (cf. figure ci-dessous) :

Si les prix de vente sont inférieurs aux coûts de production, cela signifie que les exploitations ne peuvent perdurer que parce qu'il existe des subventions publiques (permettant de compenser ce différentiel). Ces dernières sont indirectement captées par l'aval qui profitent d'une matière première moins chère que son coût de production. Cela se confirme sur le temps long par des études économétriques puisqu'il a été montré que le surplus économique cumulé entre 1988 et 2018 provenait à 79 % des subventions publiques et qu'il était capté à 47 % par l'aval de la filière viande (ie au travers d'une baisse des prix payés aux producteurs²⁶).

Evolution des coûts de production (en bleu) et des prix de vente (en orange) entre 2018 et 2022⁷⁴



En bout de chaîne, le consommateur n'a pas bénéficié de la baisse des prix de la viande à la production. Au contraire, en euros constants, le prix de la viande a augmenté de 17,1 % entre 1990 et 2018.

Une analyse macroéconomique²⁷ appliquée à tous les secteurs alimentaires suggère que cet argent s'est dilué le long de la filière (processus de transformation et de conservation, marketing, mises aux normes sanitaires, autres services, etc), même s'il est difficile d'établir les bénéfices précis des différents acteurs de l'agroalimentaire puisque tous ne respectent pas l'obligation légale de publier leurs comptes.

UN MILIEU DE CHAÎNE CONCENTRÉ AUTOUR D'UN QUASI-MONOPOLE

Suite à de nombreux mouvements de concentration qui se sont accélérés ces dernières années en raison des dépôts de bilan de plusieurs entreprises, le maillon abattage-découpage français est aujourd'hui organisé en quasi-monopole pour le marché intérieur.

■ Le groupe industriel Bigard s'y distingue en tant qu'acteur dominant puisqu'il représente 40 % des volumes abattus de gros bovins en France en 2009 (et 50 % si l'on inclut le veau²⁸), le débouché principal ou unique de 50 % des éleveurs de bovins allaitants français²⁹, et 70 % des volumes de steak haché fabriqués en France³⁰. Par ailleurs, il a un chiffre d'affaires 5 fois plus conséquent que le groupe arrivant en deuxième position (avec 5,5 milliards d'euros en 2022)³¹.

■ Les deux groupes arrivant, au coude-à-coude, en 2^e et 3^e position sur ce marché sont Elivia et Sicarev, dont les chiffres d'affaires sont respectivement de 1,1 milliard³² et 1 milliard d'euros³³.

La position dominante occupée par le groupe Bigard lui confère un fort pouvoir de négociation et lui permet dans une certaine mesure d'avoir le rôle de prescripteur de prix³⁴. Ce groupe est également caractérisé par une opacité, comme en témoigne son refus de publier ses comptes (comme la loi l'y oblige), à l'exception de l'année 2017 (suite à des pressions de lanceurs d'alerte et de la justice en 2019). Pour cette année-là, le groupe indiquait ainsi avoir réalisé 4,2 milliards de chiffre d'affaires, et une centaine de millions d'euros de bénéfice net³⁵. L'impossibilité d'avoir accès aux résultats économiques de l'entreprise rend difficile l'analyse du partage de la valeur dans une filière en fortes difficultés (cf. parties suivantes) et donc les préconisations pour sortir par le haut de cette inquiétante situation.

Quant au marché d'export de broutards (environ 1 million d'animaux par an), il est organisé autour de 3 acteurs majoritaires (dont un est une filiale d'un groupe également positionné sur le marché intérieur) : Deltagro (filiale de Sicarev) qui exporte 230 000 animaux, Federcoop qui exporte 207 000 animaux et Bevimac qui exporte 100 000 animaux par an.

Finalement, les deux marchés sur lesquels les éleveurs allaitants se positionnent se caractérisent par une forte asymétrie de pouvoirs, ce qui fragilise la filière face à ces groupes concentrés :

■ La contractualisation y reste encore minoritaire (même si elle se développe depuis la loi EGAlim qui avait établi l'obligation de contrat entre l'éleveur et son acheteur), atteignant aujourd'hui presque 25 % des animaux abattus sous contrat³⁶.

■ La moitié seulement des éleveurs est adhérent à une coopérative et l'autre moitié traite directement avec des négociants³⁷, au cas par cas, animaux par animaux.

MAIS UN MILIEU DE CHAÎNE PEU RENTABLE

Malgré ces asymétries de pouvoir, la filière bovine est caractérisée par un manque de rentabilité structurelle, du fait de lourds investissements nécessaires (capitaux importants, actions sanitaires, etc.) pour abattre et découper de la viande et du fait de prix à la consommation qui augmentent assez peu (pour éviter une baisse de consommation, hors inflation exceptionnelle récemment). Les entreprises agroalimentaires du secteur de l'abattage-découpage et de la transformation de viande bovine ont ainsi un revenu courant avant impôt qui demeure faible (de 0,3 % à 1,1 % du produit total ces dernières années, avec un taux atteignant même -0,9 % en 2023³⁸) et dégagent assez peu de valeur³⁹.

DES ACTEURS PRIS DANS UN CERCLE VICIEUX SUR FOND D'ÉVOLUTIONS DES MODES DE CONSOMMATION

LA CONSOMMATION SE TOURNE VERS LA VIANDE HACHÉE, PORTÉE PAR LA RESTAURATION HORS DOMICILE (RHD) ET MAJORITAIREMENT APPROVISIONNÉE PAR LES IMPORTATIONS

La pression du haché et de la RHD

La filière bovine est également bouleversée par le développement sans précédent de la viande hachée, d'abord introduite dans les années 60 par les industriels sur le marché puis de plus en plus adoptée par les ménages en quête d'une viande pratique à cuisiner et peu chère. Alors qu'en 1995, 25 % de la consommation bovine était consommée sous forme de haché, ce chiffre s'élève à 61 % en 2022⁴⁰. Cette tendance vers le haché représente une lame de fond dans tous les circuits de distribution :

■ Le développement des plats préparés à base de viande (donc hachée) a été multiplié par 12 en volume depuis les années 60⁴¹.

■ La restauration hors domicile s'est imposée dans le quotidien des Français (représentant 28 % des débouchés de la viande bovine française et importée)⁴² :

♦ entre 2017 et 2022, on note une progression de 14 % des volumes de viande valorisés en RHD (et -7 % en GMS), où le haché représente presque les ¾ de l'offre ;

♦ emblématique du phénomène des fast-foods qui ont popularisé les burgers, McDonald's a un chiffre d'affaires de 6,2 milliards d'euros en 2022. La chaîne est devenue une marque fédératrice, dans laquelle 51 % de la population française mange au moins une fois par mois, quel que soit son segment socio-démographique ou son appartenance politique⁴³ ;

♦ les brasseries traditionnelles ont aussi été influencées par ce phénomène et ont, pour beaucoup, remplacé le typique steak frite (sous forme de piécé) par le burger sur leurs cartes (c'est le cas de 80 % des restaurants indépendants). Il s'en est vendu 1,7 milliard en France en 2022 (soit une multiplication par 14 en une décennie).

■ Cette tendance s'accroît, y compris dans la GMS, du fait du plus faible prix du steak haché (dont la matière première peut être constituée à 80 % de viande et à 20 % de soja, oignons ou autres ingrédients réduisant les coûts de fabrication), dans un contexte où l'inflation alimentaire a été d'environ 23 % en trois ans⁴⁴ (et davantage pour la viande⁴⁵). Les ménages comme les enseignes de la grande distribution se tournent donc d'autant plus facilement vers le haché⁴⁶, incontournable des « paniers anti-inflation », ce qui devrait accentuer la réduction de la part de piécé dans les achats en GMS (déjà tombé à 35 % en 2022 contre 41 % en 2017).

La pression d'une baisse de la consommation de viande bovine et d'une concurrence pour l'approvisionnement en viande

En parallèle de ce développement sans précédent, la consommation de viande bovine connaît une tendance à la baisse et est en partie remplacée dans l'assiette des français par la consommation de volaille, en forte hausse : la part de viande bovine dans la viande consommée est ainsi passée de 29 % à 26 % entre 2001 et 2021⁴⁷, grignotée par la hausse de la consommation de volaille qui est passée de 25,5 % à 33,1 % entre 2001 et 2021.

Le marché de la viande bovine se contracte et en son sein, la viande issue du troupeau allaitant a de plus en plus de mal à être valorisée car :

■ Jusqu'à présent, il y avait une complémentarité entre la viande issue du troupeau laitier et du troupeau allaitant pour des morceaux différents. Mais les évolutions fortes des styles de vie et des habitudes alimentaires précédemment décrites ne permettent plus de cloisonner les débouchés des filières laitières et allaitantes. Ainsi, alors que 42 % des vaches allaitantes étaient valorisées sous forme de viande hachée en 2017, cette proportion est passée à 52 % en 2022⁴⁸.

■ Sur ce segment, le coût de la matière première issue de la viande allaitante est en moyenne 30 % plus cher que celui de la vache laitière (cf. figure ci-dessous). Comme les deux approvisionnements pour faire le même produit deviennent substituables en raison de l'expansion du haché qui est un produit standardisé, cela crée un fossé de compétitivité, qui dévalorise la viande allaitante.

■ En effet, certains morceaux « nobles » de la viande allaitante (l'arrière) commencent à rentrer dans la composition des steaks hachés. Une valo-

risation de la carcasse allaitante à 100 % en haché diminuerait de 30 % la valeur totale de la carcasse par rapport à une découpe traditionnelle⁴⁹.

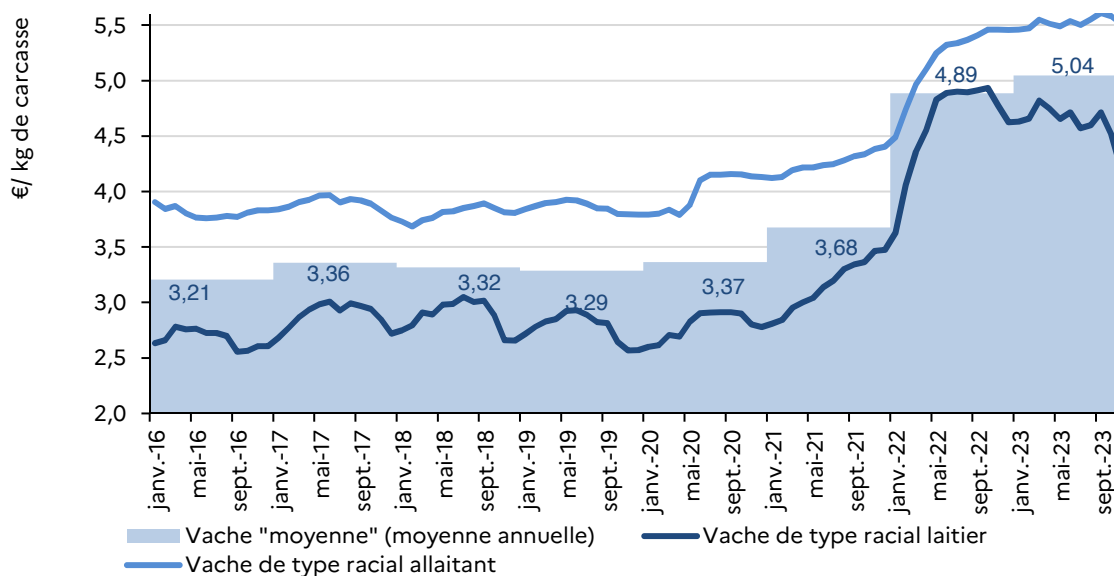
Toutes ces évolutions de consommation créent un appel d'air vers la viande importée (généralement en provenance de l'Union Européenne, Royaume-Uni inclus), moins chère car généralement issue de vaches laitières et de pays dont les coûts salariaux sont moindres. Son recours se développe :

■ En RHD (qui concentre 63 % des volumes de viande importée), en particulier en restauration rapide (qui propose 100 % de haché dont 62 % importé).

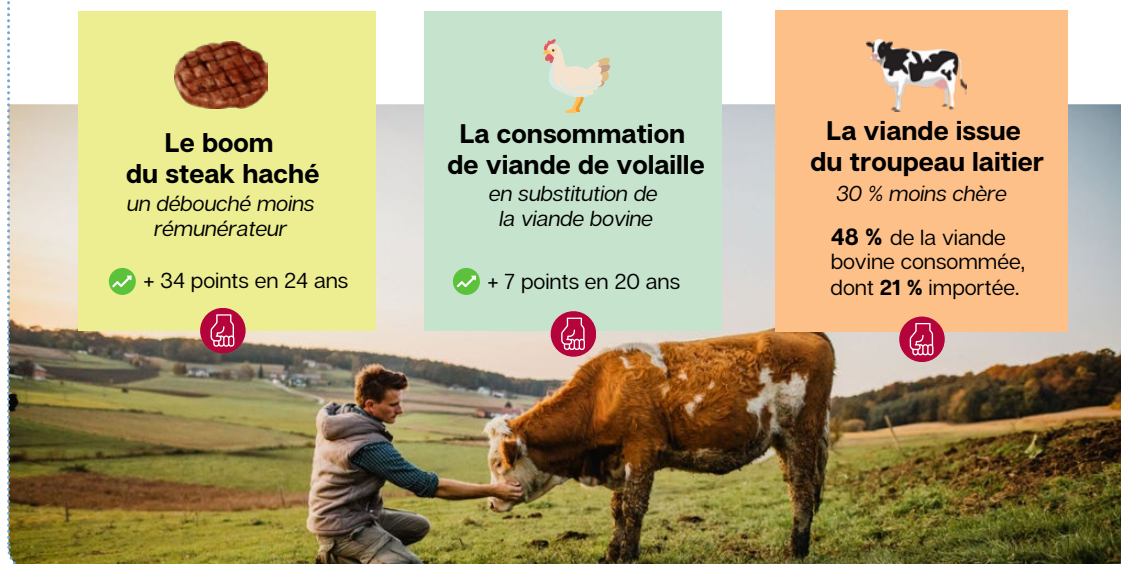
■ Mais aussi à 11 % en GMS (en particulier dans les plats préparés, constitués à 33 % de viande bovine importée)⁵⁰.

On note en effet un approvisionnement de la viande bovine issue à environ 48 % du troupeau laitier (dont 27 % de viande laitière française et 21 % de viande laitière importée)⁵¹.

Différentiel de prix entre 2016 et 2023 entre les vaches laitières et allaitantes lors de leur entrée dans l'abattoir, d'après l'OFPM⁷⁵.



Les éleveurs bovins viande soumis à des pressions multiples



LE CERCLE VICIEUX DE LA COURSE À UNE VIANDE PEU CHÈRE

Le triomphe de la chaîne de valeur industrielle sur la chaîne de valeur artisanale ne s'est pas traduit par une meilleure rentabilité.

Le steak haché, produit standardisé et massifié qui permet de maintenir à un niveau relativement élevé la consommation de viande bovine, constitue néanmoins une menace pour la filière. En effet, celui-ci est l'emblème d'une chaîne de valeur industrielle (cf. annexe) qui se caractérise historiquement par l'avènement d'un oligopole économique et industriel reposant sur :

- Un approvisionnement en viande peu chère française ou importée, issue de vaches laitières de réforme.
- Une forte demande de la part de la grande distribution en produits prédecoupés fournis par des opérateurs concentrés.

Si cette chaîne de valeur a su prospérer jusqu'à détrôner la logique artisanale, basée sur un réseau dense de boucheries et d'abattoirs publics, le steak haché n'en reste pas moins un produit d'appel⁵² pour les enseignes de la grande distribution, faisant ainsi pression sur toute la filière (éleveurs allaitants

inclus puisque l'approvisionnement en viande issue de vaches laitières ne peut suffire à satisfaire la demande en haché qui est désormais majoritaire).

Le maillon de milieu de chaîne est certes peu rentable (cf. partie précédente), mais c'est aussi le cas du secteur de la distribution. En effet, la marge nette du rayon boucherie des grandes et moyennes surfaces (GMS) en 2022 est de -2,2 euros après impôt pour 100 euros de chiffres d'affaires.

Dans un contexte de guerre des prix entre enseignes de la grande distribution (qui a structuré leur croissance et leur stratégie) et d'une volonté de la GMS d'assurer une part de viande peu chère dans le panier alimentaire standard des Français, la viande hachée (d'entrée de gamme, y compris d'importation) s'est développée sur ses étals. Avec l'inflation récente, cette tendance a été renforcée, ce qui s'est traduit par une forte pression pour garantir des prix bas, sous peine de déréférencement⁵³.

Crise des éleveurs et crise des abattoirs s'auto-alimentent.

Très préoccupante, la situation économique de la filière bovine se détériore fortement à tous les maillons (même si individuellement, certains acteurs économiques s'en tirent mieux que d'autres), ce qui crée un cercle vicieux dont l'issue est incertaine.

En effet, du côté de l'amont agricole, la France perd 2 à 3 % de vaches allaitantes par an en raison des difficultés économiques des éleveurs et d'un insuffisant renouvellement générationnel, ce qui se traduit par une concentration d'exploitations de plus en plus intensives.

Les abattoirs, déjà faiblement rentables, sont pénalisés par cette baisse de l'approvisionnement en animaux, ferment les uns après les autres et ne tournent plus qu'à 60 % de leur capacité pour les plus gros. En effet, ils ont des coûts importants (la matière première y représente 70 % des coûts et les salaires 15 %), pour un résultat courant avant impôt ne dépassant pas en moyenne 1,1 % du produit total. La plupart des abattoirs et des ateliers de découpe sont en surcapacité et ont des résultats économiques négatifs⁵⁴.

Cette précarité des abattoirs accentue leur concentration (entre 2002 et 2010, 125 abattoirs ont fermé pour des raisons économiques ou sanitaires, sans avoir d'impact majeur sur la production puisqu'ils ne représentaient que 8,1 % des viandes de boucherie abattues et qu'il y a eu une décapitalisation en parallèle⁵⁵).

Pour assurer la rentabilité de l'activité, les industriels ont donc tendance à intégrer des activités générant plus de richesse :

- La viande d'import augmente.
- Le champ du marketing s'est développé mais ces innovations sont coûteuses en compétences, et la valeur créée par l'aval (via des dépenses de publicité et packaging) ne ruisselle pas vers l'amont qui fournit une viande substituable.
- Les étapes de 2^e (découpe et désossage) et 3^e transformation (conditionnement pour libre service et fabrication de produits élaborés à base de viande) sont intégrées dans les abattoirs alors qu'elles avaient lieu en boucheries auparavant. Cette stratégie permet aux opérateurs industriels d'augmenter leurs marges : le taux de marge des entreprises bretonnes fabriquant des produits à base de viande est ainsi de 34 %⁵⁶, contre 11 % pour des activités de première transformation (abattage), au détriment des boucheries).

Au final, la concentration des abattoirs et leur stratégie de rentabilité (basée sur la transformation de la viande, qui est une des causes de la dévalorisation des vaches allaitantes) accentuent les asymétries de pouvoir et donc la pression sur les éleveurs, qui intensifient à leur tour leurs pratiques (entre 2010 et 2022 : augmentation de +16 % du nombre moyen de vaches par exploitation).



Une chaîne de valeur qui ne bénéficie pas à tous les maillons.

Les différents maillons de la filière sont donc embourbés dans un cercle vicieux qui laisse présager une catastrophe industrielle et économique. Comment sortir de ce cercle vicieux qui tire les prix vers le bas et détruit de la valeur à chaque maillon de la filière, alors que la production agricole et la transformation de la viande bovine nécessitent de lourds investissements incompressibles ? Pour y répondre, nous avons mené une analyse du partage de la valeur entre les trois principaux maillons de la filière viande bovine (production, transformation, distribution).

De manière globale, celle-ci montre (cf. page suivante) :

- Qu'il n'existe aujourd'hui pas de chaîne de valeur avantageuse pour l'ensemble des 3 maillons dans ce secteur.
- Qu'une chaîne de valeur (la 1^{re}) est défavorable à tous les maillons mais majoritaire aujourd'hui (49 % des ventes). Nous l'appelons « modèle volume et entrée de gamme » car elle représente un modèle de concurrence exacerbée à tous les maillons de la filière afin de produire une grande quantité de viande à bas prix alors même que l'ensemble des acteurs a des coûts internes importants. À titre de comparaison, cette chaîne de valeur ne représente que 10 % des ventes dans l'ensemble du système alimentaire français⁵⁷.
- Qu'il existe néanmoins une chaîne de valeur (la 4^e, que nous appelons « création de valeur par les pratiques agricoles ») avantageuse pour 2 maillons sur 3. Alors qu'elle ne représente aujourd'hui que 8 % des ventes, la filière devrait, selon nous, s'orienter entièrement vers cette chaîne de valeur au regard de ses impacts environnementaux positifs, de sa valorisation du travail des éleveurs, et du fait qu'elle avantage (relativement) le plus de maillons. Pour qu'elle devienne avantageuse pour tous (y compris le maillon abattage-découpage), comme c'est le cas dans d'autres filières alimentaires existantes⁵⁸, nous formulons des recommandations ci-après⁵⁹.

Deux autres chaînes de valeur coexistent avec celles-ci :

- Une chaîne de valeur, que nous appelons « création de valeur par le marketing » (12 % des ventes) correspondant à des marques : essentiellement la marque « Charal » de Bigard - et dans une moindre mesure d'autres marques telles que Fleury Michon et ses plats préparés - qui a réussi à devenir incontournable sur le marché de la viande bovine et dans l'imaginaire collectif. Comme décrit dans notre précédent rapport sur la filière laitière⁶⁰, les industriels ont la capacité de créer de la valeur immatérielle par de lourds investissements en marketing et en publicité, ce qui permet à leurs fabricants (et dans une certaine mesure aux distributeurs) d'obtenir des prix et des marges bien plus importantes⁶¹ (car les consommateurs sont prêts à payer davantage pour le marketing). Alors que cette pratique est courante dans le secteur laitier et concerne une myriade de marques et de gammes de produits, le secteur de la viande l'a peu pratiquée.
- Une chaîne de valeur que nous appelons « création de valeur par le lieu de consommation » (31 % des ventes) qui permet au maillon de la distribution (les boucheries et la restauration commerciale ici) de dégager des marges excédentaires sans pour autant rémunérer mieux le maillon abattage-découpage et donc les éleveurs allaitants.

DES CHAÎNES DE VALEUR PLUS OU MOINS ÉQUITABLES MAIS AUCUNE AVANTAGEUSE POUR TOUS LES MAILLONS



CONSOMMATION



DISTRIBUTION



ABATTAGE ET TRANSFORMATION



PRODUCTION



FACE À UNE POSSIBLE CATASTROPHE INDUSTRIELLE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE, QUELLES TRAJECTOIRES POUR LA FILIÈRE ?

ENTRE LES ÉLEVEURS ET L'AVAL, DES INTÉRÊTS DIVERGENTS NON SEULEMENT EN TERMES DE PRIX MAIS AUSSI DE MODÈLES AGRICOLES À PROMOUVOIR

Une cartographie des contraintes, intérêts et évolutions des différents maillons de la filière montre :

■ Une réduction et concentration forte des abattoirs dans l'ouest :

- ♦ depuis les années 80, le nombre d'abattoirs a été divisé par 3, passant de 600 à seulement 244 en 2022 ;
- ♦ dans le même temps, leur périmètre géographique s'est concentré dans l'ouest (ce qui allonge potentiellement les temps de transport des éleveurs situés dans le Massif central et les désavantage en termes de coût et de temps de travail). 43 abattoirs sont ainsi situés dans le grand ouest et représentent 55 % des volumes abattus de bovins.

■ Les principaux acteurs de l'abattage-découpage (en particulier le groupe Bigard et le groupe Elivia) se situent, tout comme la majorité de leurs outils de transformation, dans l'ouest. En poursuivant la tendance en cours, ces abattoirs devraient être amenés à s'approvisionner très majoritairement :

- ♦ en viandes françaises ou importées issues de femelles laitières ;
- ♦ en animaux allaitants qui auraient été engraisés, au travers d'une alimentation à base de céréales et de soja plutôt que sur un modèle herbager (faisant pourtant la fierté française). Des centres d'engraissement intensifs pourraient alors se développer aux abords des abattoirs actuels.

Du côté des éleveurs allaitants naisseurs du Massif central, leur production de viande diminue depuis plusieurs années du fait de la décapitalisation. Certes, ils sont toujours en difficulté mais gagnent ainsi en pouvoir de négociation des prix face aux opérateurs économiques (positionnés sur le marché français et/ou spécialisés dans l'export de brouards). Avec des premiers signes de relocalisation de l'engraissement (pour approvisionner le marché français en manque de viande), ces deux opérateurs se retrouveraient alors en concurrence, avec pour conséquence une augmentation des prix d'achat de viande. Néanmoins, le marché intérieur étant majoritairement orienté vers la viande hachée, se pose la question du modèle agricole qui en découlerait (herbager ou intensif) et de ses impacts tant socio-économiques qu'environnementaux.

LA RÉPONSE NE PEUT PAS ÊTRE UNE CONCENTRATION CONTINUE DES OUTILS DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION (TRAJECTOIRE *BUSINESS AS USUAL*)

Certes, une pure logique économique d'efficacité voudrait qu'on concentre les outils d'abattage et les exploitations agricoles mais plusieurs limites nous font conclure que ce n'est pas chemin à suivre :

■ Si le concept d'économie d'échelle peut être pertinent pour l'industrie agroalimentaire, l'histoire montre qu'il ne l'est pas pour les exploitations allaitantes (cf. partie 1), à moins de renoncer définitivement au modèle d'agriculture familiale qui fait la spécificité de la France, au profit d'entreprises agricoles élevant des centaines d'animaux par exploitation :

- ▶ mais cela ne correspond pas à la vision de l'élevage herbager français qui justifie la présence d'élevages allaitants (plutôt que laitiers dont la viande est un co-produit) pour l'entretien des prairies et la contribution au dynamisme territorial des zones d'élevage parfois enclavées ;
- ▶ d'un point de vue environnemental et de bien-être animal, l'utilisation croissante d'intrants, en particulier pendant la phase d'engraissement, et l'augmentation des taux de chargement auraient des conséquences désastreuses⁶².

■ Les impacts environnementaux de ces activités agricoles se concentreraient davantage dans l'ouest de la France, (et plus largement dans les territoires où élevage et céréales coexistent aujourd'hui), déjà fortement concerné par des pollutions agricoles issues d'autres élevages (notamment sur la question de la concentration des effluents d'élevage, à l'origine des algues vertes).

■ Enfin, il y a un intérêt à maintenir des abattoirs publics sur le territoire pour maintenir des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Les difficultés financières de ces structures font l'objet d'un soutien financier des collectivités territoriales qui n'est pas illégitime compte tenu des créations d'emplois permis par l'élevage, l'activité de transformation, le tourisme lié aux paysages d'élevage.

Tout comme développé dans un précédent rapport sur la transition agroécologique du secteur, nous plaçons plutôt pour une restructuration à l'échelle du maillon agricole comme de l'aval pour gérer la transition vers une baisse des volumes de viande (déjà en cours mais de manière non planifiée et non accompagnée). Une trajectoire basée sur une planification écologique assumée de la fourche à la fourchette est la seule voie permettant d'assurer une durabilité environnementale et socio-économique à la filière et de la sortir du cercle vicieux précédemment décrit.

UNE TRAJECTOIRE DURABLE EST POSSIBLE

En tirant les conséquences des échecs passés mais aussi des alternatives prometteuses :

Cette planification écologique assumée doit tirer les enseignements des difficultés actuellement rencontrées et précédemment décrites, mais aussi des raisons du faible développement de viande sous label rouge ou en agriculture biologique (4,5 % des ventes pour ces deux labels). Parmi celles-ci, on peut noter :

■ Le faible développement des contrats tripartites et l'absence d'organisation de producteurs.

■ La difficulté à expliquer aux consommateurs le différentiel de prix entre une viande conventionnelle et une viande labellisée, qui plus est dans un contexte de multiplicité des labels et allégations et compte tenu de potentielles sur-marges des enseignes.

■ L'adéquation incertaine entre les attentes des abattoirs en termes de calibrage des animaux et la conformation de ceux-ci, mais aussi les surcoûts liés à l'ajout d'une ligne d'abattage distincte pour tout label dont le cahier des charges le stipulerait.

A contrario, des expérimentations et/ou alternatives montrent que d'autres modes de production et de consommation sont possibles, en travaillant sur des races qui peuvent être plus facilement engraisées à l'herbe⁶³, en développant le pâturage tournant dynamique⁶⁴, en ayant une réflexion poussée sur la sobriété en ce qui concerne les charges et investissements sur la ferme⁶⁵, sur les circuits courts⁶⁶, sur la consommation d'une viande de brouillards mâles peu engraisés avec une cuisson adaptée⁶⁷, et sur le consentement à payer une viande plus chère si elle a été produite de façon plus écologique et notamment en réduisant en parallèle sa consommation.

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX TRAJECTOIRES

	<i>Business as usual</i>	Durable
Consommation	<ul style="list-style-type: none"> Viande hachée très transformée, de plus en plus importée, beaucoup de plats préparés / emportés. La viande piécée devient un plat traditionnel rarement consommé. 	<p>La consommation de viande s'oriente vers le « moins et mieux » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte diminution de la consommation de viande bovine au profit d'une viande française de qualité (bio), à domicile et hors domicile. La consommation s'adapte à la production : elle se réduit, mais elle évolue aussi (consommation de mâles, de viande plus claire issue d'animaux de 10-12 mois en restauration collective grâce à des techniques de cuisson spécifiques).
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> La GMS est encore plus concentrée. La RHD est majoritaire Les boucheries deviennent anecdotiques. 	<ul style="list-style-type: none"> La GMS cesse de se concentrer, elle valorise de la viande française labellisée bio et en label rouge au travers de contrats tripartites. Le nombre de boucheries se re-développe et l'approvisionnement en circuits courts devient possible dans chaque ville. La RHD ne se développe pas davantage, elle propose « moins et mieux de viande » (de la viande française labellisée et des alternatives végétales). Toute la restauration collective publique propose, lorsqu'il y a de la viande bovine dans le plat principal, une viande biologique ou sous label rouge, et une option végétale.
Abattage et transformation	<ul style="list-style-type: none"> L'acteur aujourd'hui majoritaire détient la quasi-totalité du marché. Les abattoirs publics disparaissent et il n'y a plus d'abattoirs hors de l'ouest de la France. Le nombre total de sites d'abattage-découpage baisse de 23 % d'ici 2035 . 	<ul style="list-style-type: none"> Les abattoirs publics se re-développent, en particulier dans les lieux de production faiblement pourvus. Pour valoriser une hausse du lait produit par des vaches en races mixtes dans des territoires où cette production est en perte de vitesse, des investissements sont réalisés pour créer des filières territorialisées collectant et valorisant ce lait.
Production	<ul style="list-style-type: none"> Les animaux sont très spécialisés, dans des fermes de moins en moins nombreuses, de plus en plus concentrées et intensives. Le nombre d'animaux et d'exploitations baisse (-1/3 de fermes entre 2020 et 2035) ainsi que la production de viande bovine (-20 % sur cette période) . Développement d'un engraissement intensif de brouards sous bâtiment, en particulier dans l'ouest. La part de céréales et de concentrés dans la ration des vaches devient majoritaire, au détriment de l'herbe. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre total de vaches baisse de façon planifiée et accompagnée pour des raisons environnementales. Cela ne se traduit pas par une baisse du nombre de fermes mais par une réduction du nombre d'animaux par hectare, par une baisse des céréales et concentrés dans la ration des animaux et par un engraissement des animaux à l'herbe. Les races rustiques, les races mixtes et les croisements se re-développent afin d'avoir davantage d'animaux légers et valorisant les territoires herbagers. Tous les élevages sont biologiques ou label rouge, avec une forte autonomie alimentaire et pas ou peu d'intrants de synthèse (engrais et pesticides).
Impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> Les prairies sont retournées (elles baissent de 18 % entre 2020 et 2035), ce qui entraîne le déstockage de carbone. Les impacts locaux se multiplient : pollution des eaux, pertes de biodiversité, recul des infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, mares). Réduction des émissions de gaz à effet de serre territoriales due à la baisse du nombre d'animaux en France mais qui se traduit par une hausse des importations de viande et donc des émissions importées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les surfaces en prairies sont maintenues malgré une baisse du cheptel planifiée puisque le taux de chargement est réduit et que l'engraissement des animaux se fait à l'herbe. Les exploitations agricoles abritent une biodiversité plus riche grâce aux haies, au maintien des bosquets et à un entretien encore plus agroécologique des prairies. Les émissions de gaz à effet de serre baissent grâce à une diminution des émissions de méthane (dues au nombre d'animaux) et à une diminution des émissions de protoxyde d'azote (dues au nombre d'animaux et à un mode de production n'utilisant pas d'engrais de synthèse).
<p>Les chiffres indiqués dans cette colonne sont issus de l'Iddri (2024). Des filières viandes françaises sous tension : entre pressions compétitives et accès à la biomasse.</p>		

En pilotant une transition basée sur la relocalisation d'un engraissement à l'herbe et en faisant évoluer les modes de consommation et le cadre des négociations commerciales :

Les 2,8 milliards d'euros de subventions publiques de la PAC attribuées à l'élevage allaitant et les centaines de millions d'euros d'exonérations sociales et fiscales⁶⁸ (Basic) reçues par les différents maillons de la filière doivent être fléchés vers une restructuration de celle-ci dont voici les points saillants, déclinés ensuite en recommandations (p. 21) :

■ Relocaliser l'engraissement des broutards en France en maximisant la part d'herbe, afin de maîtriser les impacts environnementaux de la finition des animaux, d'éviter un long transport de ceux-ci vivants, de maintenir l'entretien des prairies malgré la décapitalisation, de réduire les importations en viande (puisque le taux d'auto-approvisionnement théorique en France est de 95 %), et de permettre aux éleveurs allaitants de créer de la valeur ajoutée sur leur exploitation :

- ▶ en effet, pour réduire les 20 % d'importation de viande bovine annuelle, une remise à plat progressive des flux d'import et d'export s'impose, ce qui nécessite de réduire l'export de broutards au profit de notre marché intérieur. Pour commencer, la relocation de l'engraissement des broutards pourra se développer sur les femelles (dont l'engraissement est plus rapide) ;
- ▶ une analyse des flux d'import et d'export⁶⁹, exprimé en kilotonnes de produits finis, indique que sans l'exportation de ces broutards, la France aurait une production excédentaire de viande.

■ Refondre le cadre commercial existant avec :

- ▶ l'instauration de prix planchers afin de couvrir enfin les coûts de production des éleveurs (en intégrant la rémunération) ;
- ▶ le développement de contrats tripartites de 3 à 5 ans afin de sécuriser à moyen-terme les débouchés des éleveurs renonçant au débouché italien pour leurs broutards ;
- ▶ une réflexion sur le rôle et la pertinence des négociants, intermédiaires entre les éleveurs et l'aval, si la contractualisation se développe.

■ Re-développer des races mixtes produisant à la fois de la viande et du lait :

- ▶ afin de réduire le coût économique et environnemental de la production de viande, de faciliter l'engraissement à l'herbe, et de correspondre davantage aux évolutions de consommation ;
- ▶ cela nécessite évidemment des aménagements pour les éleveurs allaitants qui souhaiteraient évoluer vers les races mixtes (service de remplacement pour la traite et/ou évolution vers des fermes diversifiées comportant plusieurs associés pouvant se relayer⁷⁰, développement potentiel de la monotraite, maillage territorial de la collecte de lait à re-développer⁷¹).

■ Ces préconisations doivent mobiliser les financements existants, au travers :

- ▶ d'une refonte des critères d'attribution des aides du premier pilier de la PAC ;
- ▶ d'un fléchage des aides du second pilier contribuant au dynamisme territorial au développement de filières territorialisées ;
- ▶ du concours des collectivités territoriales (que ce soit via leur restauration collective via les financements directs et indirects attribués au secteur).

NOS RECOMMANDATIONS

NOS RECOMMANDATIONS CLÉS PASSENT PAR 5 GRANDS CHANTIERS

Pour éviter une trajectoire *business as usual* défavorable aux éleveurs et à l'environnement, une transition agroécologique ambitieuse à l'échelle de toute la filière est nécessaire. Pour y parvenir, nous avons identifié 5 grands chantiers :

- 1 Une refonte du cadre des négociations commerciales :**
 - En mettant en place des prix planchers couvrant les coûts de production (dont la rémunération).
 - En développant les contrats tripartites afin de sécuriser des débouchés plus durables pour les éleveurs (notamment l'engraissement de broutards), d'avoir une transparence sur les marges des différents acteurs et d'éviter les sur-marges.
 - En conditionnant les exonérations fiscales et sociales des entreprises au respect de la loi EGAlim.
- 2 Le lancement d'un grand plan de relocalisation de l'engraissement à l'herbe des broutards et de re-développement de races mixtes,** via une concertation approfondie entre interprofessions bovines et l'implication des instituts de recherche et Organismes de Sélection.
- 3 La conduite d'un état des lieux des financements publics, directs ou indirects, alloués à tous les maillons de la filière bovine et le fléchage de ceux-ci vers un modèle agroécologique** (élevage majoritairement à l'herbe, autonomie fourragère, sans intrants de synthèse) et territorialisé.
- 4 Une évolution dans la consommation de viande bovine vers le « moins et mieux »** avec une réduction des quantités au profit d'une viande française biologique ou label rouge, que ce soit à domicile ou hors domicile, et l'obligation pour la grande distribution comme pour la restauration hors domicile de proposer un pourcentage de viande sous labels et des alternatives végétales.
- 5 Un vaste plan de soutien aux abattoirs publics et aux filières laitières territorialisées** afin de maintenir des exploitations bovines diversifiées sur le territoire, en mettant en place un fonds associant l'État, les collectivités et les entreprises (au travers d'un pourcentage de leurs bénéfices et investissements annuels).

NOS RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

Négociations commerciales et soutien des éleveurs.

- **Renforcer l'obligation de contractualiser** dans la filière en plusieurs étapes :
 - ▶ application des sanctions prévues en cas de non-respect d'EGAlim (contractualisation et sanctuarisation des coûts de production), renforcer des moyens de contrôle de la DGCCRF et des sanctions prévues en cas de récidive dans la non-application d'EGAlim ;
 - ▶ application systématique d'un prix plancher couvrant les coûts de production (dont rémunération des éleveurs) dans tout échange commercial ;
 - ▶ conditionnement des exonérations sociales et fiscales des entreprises de l'aval, non seulement au respect de la contractualisation avec les éleveurs, mais également au respect de leurs coûts de production.

- Conformément à la loi, **imposer la transparence sur les résultats économiques et financiers** des entreprises privées et des coopératives de la filière ainsi que sur le prix des pièces en sortie abattoirs. Cette transparence pourrait conduire à un encadrement des marges en cas de sur-marges abusives constatées, notamment sur des produits sous label (afin d'éviter des prix trop élevés pour les consommateurs).

- **Lancement d'un processus multi-acteurs sur la répartition de la valeur** au sein de la filière, animé par un tiers extérieur et sous contrôle d'une autorité publique. Ce processus permettra également à tous les maillons d'explicitier leurs démarches afin de développer la viande biologique et label rouge, conformément au plan de filière d'Interbev qui visait d'ici 2022 un doublement de la production de viande bio et 40 % de l'offre de viande en label rouge⁷².

- **Renforcer les prérogatives de l'autorité de la concurrence** concernant la concentration des acteurs afin de lutter contre les abus de position dominante.

- **Renforcer la formation des éleveurs sur la gestion économique des exploitations, la négociation commerciale** et les accompagner dans la structuration d'organisations de producteurs non commerciales.

- **Refondre la fiscalité agricole afin d'éviter les incitations au surinvestissement** et d'inciter au contraire à la diversification et restructuration des exploitations.

Lancer un plan de restructuration de la filière afin de faire coïncider l'offre et la demande de viande bovine sur le territoire (en relocalisant l'engraissement).

■ **Lancer un plan de recherche, d'accompagnement technique des éleveurs et de mise en œuvre pour développer des races plus adaptées à l'engraissement à l'herbe** (races légères, races croisées, développement des critères de précocité dans les schémas de génétique actuels) et ainsi relocaliser cette activité sur nos territoires. Pour y parvenir, les races mixtes devront se développer, et donc une plus grande concertation entre les interprofessions bovines (CNIEL et INTERBEV) dont les modalités de fusion pourraient être étudiées. Les instituts de recherche et les organismes de sélection devront être mis à contribution.

■ **Sécuriser des débouchés pour les jeunes brou-tards** et pour les boeufs engraisés à l'herbe en mobilisant des aides du second pilier de la PAC pour structurer des filières locales et approvisionner (notamment) la restauration hors domicile dont les cahiers des charges devront continuer à évoluer.

■ **Refonte progressive de la PAC pour flécher les subventions sur des critères agroécologiques et territoriaux** (part d'herbe dans la ration des animaux, taux d'autonomie alimentaire de l'exploitation, prime aux races légères et à l'engraissement à l'herbe, approvisionnement de filières territorialisées, exploitations diversifiées et n'utilisant pas d'intrants de synthèse).

■ **Lancer des programmes de communication et de soutien pour consommer moins et mieux de viande** à domicile et hors domicile (avec un pourcentage minimum de viande bio et Label Rouge dans la GMS et dans la RHD, par exemple 20 %).

■ **Développer des contrats tripartites** de long-terme, en priorité pour valoriser les brou-tards et/ou leur engraissement, comportant des prix planchers.

Soutien aux abattoirs et collectes de lait publics pour des filières durables et territorialisées.

■ Afin de soutenir financièrement les outils de transformation, **initier une commission d'enquête** :

▶ **sur les financements publics** qui bénéficient aux entreprises agroalimentaires et à la grande distribution (au travers des exonérations sociales et fiscales, des subventions aux maillons de l'aval, des plans de sauvetage des abattoirs, des prix d'achat de la matière première agricole en-dessous de leur coût de production grâce aux subventions publiques allouées au maillon agricole) ;

▶ **sur les bénéficiaires** des entreprises agroalimentaires et de la grande distribution.

■ A partir de l'état des lieux précédent, **apporter des conditionnalités sociales et environnementales à ces soutiens financiers** et orienter une partie des financements publics pour soutenir les abattoirs publics.

■ **Avoir un fonds de soutien des abattoirs** où l'Etat, les collectivités et les entreprises (au travers d'un pourcentage de leurs bénéficiaires et investissements) contribuent pour garantir un maillage territorial et éviter la formation d'un monopole sur les outils d'abattage.

■ **Maintenir un maillage territorial** de laiteries⁷³ pour re-développer des races mixtes en :

▶ consacrant une partie des investissements annuels des acteurs de la transformation et de la distribution au maintien / développement d'usines de fabrication de taille intermédiaire ;

▶ développant des contrats tripartites à l'échelle des territoires.

ANNEXE



GÉNÉALOGIE DE LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE DUALE QUI A MENÉ DANS L'IMPASSE ACTUELLE



CONSOMMATION



DISTRIBUTION



ABATTAGE ET TRANSFORMATION



PRODUCTION

1945-1962

Une chaîne de valeur exclusivement artisanale reposant sur des progrès techniques et génétiques.

Années 60 — PAC et loi sur l'élevage, spécialisation des races et structuration de deux filières bovines.

1962-1987

Le développement d'un troupeau bovin en majorité allaitant, en décalage avec l'émergence d'une chaîne de valeur industrielle.

Années 70 — Structuration de la filière d'exportation de broutards.

1980 — Prime à la vache allaitante.

1984 — Quotas laitiers.

1987-2014

La chaîne de valeur industrielle devient hégémonique au détriment des éleveurs allaitants.

1992 — Marché commun européen favorisant les importations de viande.

1992 — Réforme de la PAC qui oriente vers un modèle moins herbager et renforce la prime aux vaches allaitantes.

2014 - aujourd'hui

La chaîne de valeur artisanale balayée par le triomphe de la chaîne industrielle, sous fond d'immobilisme des pouvoirs publics.

— Poursuite du soutien au modèle allaitant et à sa spécialisation, sans remise en cause de la structuration des filières bovines.

CHAÎNE DE VALEUR ARTISANALE



Consommation de viande qualitative (piécée) en hausse.



Présence accrue de boucheries sur le territoire français.



Présence d'abattoirs publics sur le territoire français.



Diversité dans les races de vaches, produisant de la viande et du lait.

CHAÎNE DE VALEUR INDUSTRIELLE



Hausse de la consommation de piécée et émergence du haché.



Maintien des boucheries sur le territoire français.

Développement de la restauration hors domicile (RHD) et de la grande distribution (GMS).



Inversion de la proportion abattoirs publics / privés.

Développement des PME «franc-tireuses» et structuration en oligopole autour d'abattoirs privés.



- Développement de races spécialisées de vaches.
- Nombre de vaches, produisant de la viande et des brouards, en hausse.

- Développement de races spécialisées de vaches laitières.
- Baisse du nombre de vaches.
- Intensification des modèles et concentration dans l'ouest.
- Création d'un vivier en croissance de viande peu chère issue des vaches laitières de réforme.



Retournement de la consommation avec une orientation forte vers le haché.



Baisse du nombre de boucheries.

Ancrage de la GMS et de la RHD rapide dans les habitudes de consommation.



Diminution du nombre d'abattoirs publics.

Structuration des PME en oligopole industriel et économique ayant recours aux importations peu chères de produits prédécoupés.



- Troupeau allaitant supérieur au troupeau laitier, de plus en plus spécialisé et exportant des brouards.
- Baisse du prix de la viande bovine, augmentation de la production de viande pour compenser.

Baisse du nombre de vaches laitières et de la proportion de races laitières rustiques.



- Baisse tendancielle de la consommation de viande bovine.
- **Consommation de haché qui dépasse celle de piécé (61%).**
- Importations à hauteur d'environ 20% de la consommation.



11% de la viande consommée en boucheries.

- Le haché (importé) devient incontournable dans une RHD triomphante.
- Baisse des ventes de viande bovine dans la GMS (mais augmentation de la part de haché).



Abattoirs publics en crise et devenus minoritaires.

Un oligopole (avec un acteur dominant) en position de fixer les prix.



Chute du revenu des éleveurs allaitants, effondrement du nombre d'exploitations et baisse récente de la production de viande.

Baisse continue du nombre de vaches laitières et baisse récente de la production laitière.

- 1 Calcul du Basic, en rapportant les Subventions aux Unités Travail Annuel Non Salarié (UTANS), d'après les données du RICA. Plus d'informations dans le rapport de recherche du Basic : [La filière bovin viande. Une analyse par le prisme des chaînes de valeur pour informer les stratégies d'intervention de la puissance publique](#) (Septembre 2024)
- 2 Entretien des prairies, riches en biodiversité, maintien de paysages ouverts et dynamisme territorial
- 3 Les émissions de méthane des bovins viande et lait représentent 9% de nos émissions de gaz à effet de serre et ne sont pas compensées par le stockage de carbone dans les prairies. Pour une analyse approfondie, voir notre rapport [Élevage bovin : comment sortir de l'impasse ? Préserver la planète et les éleveurs : l'urgence d'une planification de la fourche à la fourchette](#) (2023)
- 4 Le taux de chargement désigne le nombre d'animaux (pondéré par leur âge et leur nombre de jours de pâturage) sur une surface donnée.
- 5 FNH (2023). [Élevage bovin : comment sortir de l'impasse ? Préserver la planète et les éleveurs : l'urgence d'une planification de la fourche à la fourchette](#).
- 6 FNH (2023), [Filière laitière : mieux partager la valeur pour assurer un élevage durable en France](#).
- 7 Par exemple, le Revenu Courant Avant Impôt / Produit total du maillon abattage-découpage a varié entre 0,3 et 1,1% ces dernières années, atteignant même -0,9% en 2023, d'après [les rapports annuels de l'OFPM](#). Ce chiffre constitue un indicateur qui permet de mesurer la rentabilité d'une entreprise par rapport à son chiffre d'affaires total.
- 8 Veysset, Patrick, et Sanae Boukhriss. 2021. [Gains de productivité et évolution de la rentabilité des élevages bovins français sur trois décennies \(1988-2018\)](#). Économie rurale.
- 9 Op. Cit. Veysset et al. (2021)
- 10 Idele (2024). [Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?](#)
- 11 André Pfimlin, Philippe Faverdin, Claude Beranger. (2009). Un demi-siècle d'évolution de l'élevage bovin. Bilan et perspectives.
- 12 IDELE (2022), [Les chiffres clés du GEB](#) et Interbev (2022). [L'essentiel de la filière bovine française](#).
- 13 Le taux d'auto-provisionnement d'un pays est le rapport Production / Consommation. S'il est supérieur à 1, c'est qu'un pays produit plus qu'il ne consomme.
- 14 Idele (2024). [Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?](#)
- 15 [Rapport de recherche du Basic : La filière bovin viande](#). Une analyse par le prisme des chaînes de valeur pour informer les stratégies d'intervention de la puissance publique (Septembre 2024).
- 16 Cour des comptes (2023), [Les soutiens publics aux éleveurs de bovins](#).
- 17 Givois S. (2024), [Transformation de l'agriculture et des consommations alimentaires](#), Insee Références.
- 18 Nous utilisons comme proxy du revenu de l'éleveur allaitant le RCAI/UTANS, c'est-à-dire le Revenu Courant Avant Impôt par exploitation divisé par les Unités de Travail Agricole Non Salarié. Les données sont issues de base de données comptables agricoles du RICA, traitées par le Basic.
- 19 La méthodologie de calcul du smic horaire net se trouve dans le [rapport de recherche du Basic](#). Elle se base sur un RCAI / Utans, comparé au smic horaire net, et rapporté au nombre d'heures moyen de travail d'un éleveur allaitant.
- 20 Comme explicité par l'Idele dans ses dossiers économiques annuels Bovins viande. En parallèle, l'Insee publie chaque année un indice mensuel des prix agricoles à la production (IPPAP) pour les céréales. Celui-ci indique que le prix des céréales a fortement évolué (à la hausse) entre début 2020 et fin 2022 (d'en moyenne 30% en 2021 et a pu jusqu'à doubler courant 2022).
- 21 D'après le [rapport annuel de l'Idele \(2024\)](#), basé sur les chiffres consolidés (pour 2020 à 2022) du réseau de fermes Inosys.
- 22 [L'Idele](#) prédit que «les revenus des éleveurs ont nettement baissé par rapport à 2022» en 2023, quand [l'OFPM](#) prévoit un revenu supérieur à 2022 en 2023 dans son rapport annuel de 2024.
- 23 D'après les données du RICA citées dans Veysset et al. (2021), précédemment cité.
- 24 On observe une tendance continue à une augmentation des kilos produits par Unité Gros Bovin (de 280 en 2014 à 303 en 2018 alors même que le prix du kilo reste stable sur cette période). Voir : Chambre d'agriculture du Gers (2020). [Les résultats technico-économiques 2018 des élevages bovins viande](#).
- 25 Tema, agriculture et terroirs (2022). [En fin d'engraissement, le kilo supplémentaire peut coûter cher](#) et Arvalis (2022), [Les Vrai/Faux des fourrages](#).
- 26 Veysset et al. (2021)
- 27 Boyer P., Butault J.-P., (2013). [L'euro alimentaire en France et le partage des valeurs ajoutées](#). Économie rurale, n°341, pp45-68.
- 28 Factual, «[Bigard, comment le géant du marché de la viande dicte sa loi aux éleveurs](#)». Article consulté début 2024 mais retiré depuis pour cause de fermeture du média.
- 29 Bigard, [Rapport de Responsabilité sociétale et environnementale sur 2021](#).
- 30 Ouest France (2019). [Bigard. Sous pression, le géant de la viande publie ses comptes](#)
- 31 Les comptes de Bigard ne sont pas publiés (en particulier le montant des bénéfices) mais le chiffre d'affaires de l'industriel est ponctuellement mentionné dans la presse spécialisée. Par exemple : LSA (2023). [Socopa Viandes, Elivia, CooperL... L'inévitable restructuration des abattoirs](#).
- 32 Site internet d'[Elivia](#)
- 33 Site internet de [Sicarev](#)
- 34 Factual, «[Bigard, comment le géant du marché de la viande dicte sa loi aux éleveurs](#)». Article consulté début 2024 mais retiré depuis pour cause de fermeture du média.
- 35 Libération (2024). [Nous ne sommes pas là pour perdre de l'argent : les méthodes du groupe Bigard, baron de la barbaque](#)
- 36 D'après Interbev qui a monté un observatoire de la contractualisation.
- 37 CGAAER (2015). [Rapport de situation et de propositions sur la filière bovins viande](#).
- 38 Ce chiffre constitue un indicateur qui permet de mesurer la rentabilité d'une entreprise par rapport à son chiffre d'affaires total. Il est issu des rapports annuels de [l'OFPM](#).
- 39 Voir les travaux sur l'euro alimentaire pour comprendre ce mécanisme sur tout le système alimentaire, à l'échelle macro-économique, sur le moyen terme : Boyer P., Butault J.-P., (2013). [L'euro alimentaire en France et le partage des valeurs ajoutées](#). Économie rurale, n°341, pp45-68.
- 40 Idele (2024). [Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?](#)
- 41 Calcul du Basic sur données Insee.

- 42 Idele (2024). [Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?](#)
- 43 Fourquet, Jérôme pour la Fondation Jean-Jaurès (2023). [Génération McDo](#)
- 44 Selon l'indice des prix à la consommation (sur l'alimentation) publié par l'Insee entre [décembre 2020](#) et [décembre 2023](#)
- 45 Par exemple, selon le [rapport de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires \(OFPM\)](#) de 2023, l'inflation alimentaire mesurée par l'Insee en 2022 par rapport à 2021 est de 7,3% en moyenne, mais de 13,3% pour le panier de viande de bœuf est de + 13,3 %, soit près du double.
- 46 Voir France Inter (septembre 2024), [Interview](#) de Thierry Cotillard, Président du groupement «Les Mousquetaires».
- 47 FranceAgriMer. [La consommation des produits carnés en 2021.](#)
- 48 Idele (2024). [Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?](#)
- 49 Sur base d'une [analyse de l'IDELE](#) mentionnée par [Chambre d'agriculture France](#) et des [travaux de recherche de l'Agriculture and Horticulture Development Board](#).
- 50 Idele (2024). [Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?](#)
- 51 Selon nos calculs à partir de la publication Idele (2024). [Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?](#)
- 52 Un produit d'appel est un produit sur lequel est pratiqué un prix artificiellement bas pour attirer les consommateurs dans un point de vente. Sur celui-ci, le commerçant ne pratique qu'une faible marge pour attirer des acheteurs, qui vont alors profiter de leur venue pour réaliser d'autres achats sur lesquelles les marges seront cette fois plus élevées.
- 53 [Rapport de recherche du Basic : La filière bovin viande](#). Une analyse par le prisme des chaînes de valeur pour informer les stratégies d'intervention de la puissance publique (Septembre 2024).
- 54 En 2020, 55 abattoirs publics (soit plus des deux tiers) cumulent un déficit d'exploitation et une capacité d'autofinancement négative, dont 22 qui conjuguent ces faiblesses avec une trésorerie négative, pour un montant cumulé de 8,27 millions d'euros. Source : Cour des Comptes. (2020). [Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées.](#)
- 55 Selon CGAAER, (2011). [Filière abattoir : Synthèse des études et données économiques et sanitaires](#) disponibles fin 2010, les tonnages concernés par les fermetures représentaient 8,1 % du total. Mais dans la même période, le tonnage traité dans les abattoirs nationaux a diminué. Donc en net (tonnage redistribué après fermeture - diminution des abattages), cela concerne 1,5 % des viandes de boucherie abattues en France..
- 56 INSEE (2016). [La Bretagne : première région française pour la production et la transformation de viande.](#)
- 57 Nous reprenons ici l'analyse développée dans le rapport [L'injuste prix de notre alimentation](#) (publié par le Secours Catholique, les CIVAM, Solidarités Paysans et la Fédération Française des Diabétiques, avec l'expertise technique du Basic) qui est ensuite déclinée sur la filière bovine
- 58 *ibid*
- 59 Voir les soutiens proposés à ce maillon. En bref, il s'agit d'avoir un soutien public aux lignes d'abattage sous label (qui seront progressivement moins coûteuses si cette chaîne de valeur se développe), un fonds de soutien public-privé aux abattoirs, de développer les contrats tripartites afin d'éviter les surmarges et de s'assurer d'une bonne répartition de la valeur entre les différents maillons selon leurs contraintes respectives.
- 60 FNH (2023), [Filière laitière : mieux partager la valeur pour assurer un élevage durable en France.](#)
- 61 Chatellier V. et al (2020). [La compétitivité et l'attractivité du secteur bovin en France.](#)
- 62 FNH (2023). [Élevage bovin : comment sortir de l'impasse ?](#)
- 63 Voir les [expérimentations menées dans la ferme de Thorigné d'Anjou](#) sur l'engraissement à l'herbe de races croisées.
- 64 Voir les [travaux menés par le réseau Agriculture Durable de Moyenne Montagne.](#)
- 65 Voir les [résultats économiques de l'Observatoire technico-économique des bovins viande du réseau Civam](#) qui montrent qu'une conduite plus sobre et plus durable des exploitations bovines (notamment avec une relocalisation d'un engraissement surtout à l'herbe) permet une plus grande efficacité économique.
- 66 [Voir les travaux menés par le Pôle Bio Massif Central.](#)
- 67 Voir le [projet Proverbial](#) mené par l'Idèle consistant à engraisser pendant quelques mois les broutards mâles bio avant d'approvisionner la restauration collective locale.
- 68 [Rapport de recherche du Basic](#)
- 69 BASIC, données Référentiel Flux (2023)
- 70 FNH (2023). [Un horizon pour les fermes d'élevage : restructurer et diversifier.](#)
- 71 • FNH (2023), [Filière laitière : mieux partager la valeur pour assurer un élevage durable en France](#)
• FNH (2024), [Le camembert AOP, caution d'une filière laitière dans l'impasse.](#)
- 72 Interbev (2017). [Plan de la filière viande bovine française](#). À titre de comparaison, ces deux labels représentent aujourd'hui 4,5% des volumes vendus.
- 73 FNH (2023). [Filière laitière : mieux partager la valeur pour assurer un élevage durable en France.](#)
- 74 D'après les [calculs de la Chambre d'agriculture du Cantal](#), utilisant des données FranceAgrimer, Idele et FNB.
- 75 OFPM (2024). [Rapport 2024 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.](#)

LES AUTEURS

- Elyne Etienne, responsable Élevages, Fondation pour la Nature et l'Homme
- Thomas Uthayakumar, directeur du plaidoyer et des programmes, Fondation pour la Nature et l'Homme

REMERCIEMENTS

■ Isis Bogino (FNH), Patrick Veysset (INRAE), Julien Fortin (Ferme de Thorigné en Anjou), Brigitte Beciu (FNAB), Aurélie Catallo (IDDRI), Romain Dieulot et Orlane Leu (CIVAM), Marine Colli (consultante), Nicolas Mullenbach (SIDAM), Guillaume GAUTHIER et Patrick Benezit (FNB), Matthieu Repplinger (Interbev), Bastien Dallaporta (ITAB), Myriam Vallas et Aurélie Belleil (Bio Massif Central), Dominique Fayard (Charolais Brionnais), Jonathan Dubrulle (AgroParisTech)

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC :

BASIC
Bureau d'Analyse Sociétale
d'Intérêt Collectif

[Consulter le rapport de recherche](#)

ET RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



European
Climate
Foundation



MAQUETTE / INFOGRAPHIES

- Sophie Lépinay / Paula Torrente, Fondation pour la Nature et l'Homme

PHOTOS

- iStock ; Unsplash

LA RESPONSABILITÉ DES INFORMATIONS ET DES POINTS DE VUE EXPOSÉS DANS CE RAPPORT INCOMBE AUX AUTEURS ET N'ENGAGE EN RIEN LES PARTENAIRES, NI LES PERSONNES INTERROGÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE.



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages

Créée en 1990 sur la conviction qu'en détruisant la nature et en perturbant l'équilibre planétaire, l'être humain est devenu une menace pour lui-même, la Fondation pour la Nature et l'Homme œuvre pour protéger nos vies. Au quotidien, elle rappelle que tous les hommes, les femmes et les enfants de cette planète ont profondément besoin d'une biodiversité riche et d'un climat stable car tout ce qui nous est cher en dépend : santé, bien-être, prospérité économique, justice sociale et solidarité.

Grâce à une expertise scientifique et technique forte et à des alliances au-delà des clivages, elle démontre aux décideurs politiques, aux acteurs économiques, aux collectivités, aux agriculteurs et aux citoyens qu'il est tout à fait possible et bénéfique de se nourrir dans le respect de la planète, de stopper la destruction des espaces naturels et de décarboner nos modes de transport. Pour y parvenir, elle produit de l'expertise, conçoit des propositions politiques pour faire évoluer les lois et les modèles économiques, et propose des actions concrètes de mobilisation sur les territoires et dans le quotidien de chacun.


www.fnh.org